

Planifiez votre avenir avec notre
conseil en prévoyance





Le conseil global c'est quoi?

Le Conseil global personnalisé consiste en une analyse systématique et détaillée de votre situation de prévoyance. Il vous permettra, par exemple, de répondre aux questions suivantes :

- L'affectation de mes dépenses de prévoyance est-elle optimale ?
- S'il devait m'arriver un coup dur, quelles seraient les conséquences financières pour ma famille ?
- De quel montant pourrai-je disposer à ma retraite ?
- Y a-t-il des mesures à prendre pour améliorer ma prévoyance ?

Pour répondre à ces questions, un rappel du système des «3 piliers» peut s'avérer utile.



Le système de prévoyance suisse : 3 piliers, 3 missions

En Suisse, le système de prévoyance repose sur le principe des « 3 piliers ». Le but de ce système est de vous permettre, à vous et à vos proches, de conserver votre niveau de vie actuel au moment de la retraite ou en cas de coup dur (invalidité ou décès).

Le 1^{er} pilier

La prévoyance étatique, obligatoire pour toutes les personnes résidant ou exerçant une activité lucrative en Suisse, est notamment constituée de l'AVS et de l'AI.

Sa mission : couvrir les besoins vitaux à l'âge de la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Le 2^e pilier

La prévoyance professionnelle, obligatoire pour tout salarié (à partir d'un salaire annuel minimum) et facultative pour l'indépendant, est constituée de la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle) et de la LAA (Loi sur l'assurance-accidents).

Sa mission : compléter les prestations du 1^{er} pilier pour permettre aux retraités, aux invalides et aux survivants le maintien du niveau de vie antérieur.

Le 3^e pilier

La prévoyance individuelle permet de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers et de combler ainsi les lacunes de prévoyance.

Sa mission : maintenir, dans une large mesure, le niveau de vie «habituel».

Le 3^e pilier repose sur une double base : la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) et la prévoyance individuelle libre (pilier 3b).

Bénéficiant de privilèges fiscaux importants, la prévoyance individuelle liée est soumise à des dispositions précises.

La prévoyance individuelle libre n'est l'objet d'aucune prescription. Les assurances vie conclues dans ce cadre bénéficient aussi de certains avantages fiscaux.

1^{er} pilier

Prévoyance étatique (AVS, AI)

Géré par la Confédération, il vise à couvrir les besoins vitaux.

2^e pilier

Prévoyance professionnelle (LPP)

Géré par des caisses de pension, il vient en complément du 1^{er} pilier et vise à maintenir le niveau de vie antérieur (60% du dernier revenu).

3^e pilier

Prévoyance individuelle

Géré notamment par des assureurs ou des mutuelles d'assurances, il est souscrit de manière individuelle en complétant les 1^{er} et 2^e piliers et vise à couvrir les besoins supplémentaires.



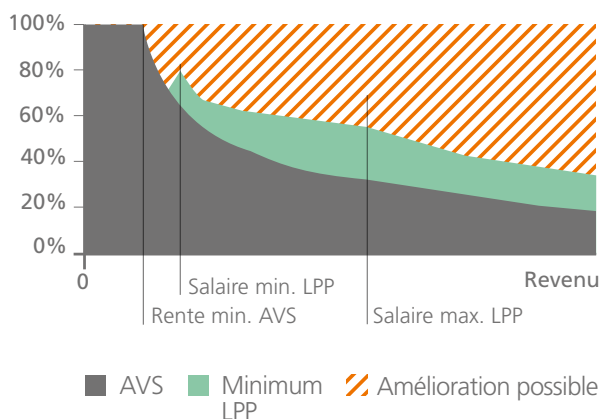
Le système de prévoyance suisse : quelles sont vos couvertures d'assurance ?

Pour planifier votre prévoyance, il vous faudra répondre aux trois questions suivantes :

1. Quelle est ma situation personnelle actuelle ?
2. Quels sont mes objectifs à moyen et long terme ?
3. Quelles sont mes priorités ?

Ce n'est qu'en connaissant précisément vos prestations des 1^{er} et 2^e piliers, et en y ajoutant, le cas échéant, celles déjà conclues dans le cadre du 3^e pilier, que vous pourrez prendre les mesures nécessaires pour combler vos lacunes de revenu, non seulement au moment de la retraite, mais aussi en cas d'invalidité ou de décès.

À titre d'exemple, le graphique ci-dessous reflète l'évolution de la rente de vieillesse en pourcentage du revenu lorsque la prévoyance professionnelle verse une prestation minimale.



Quels sont vos besoins ? A chaque besoin, une solution

«Mes proches sont-ils couverts en cas d'imprévu?»

Nous déterminons avec vous comment compenser la perte de votre revenu et mettre vos proches à l'abri de tout souci financier en cas de décès.

«A la retraite, aurai-je assez de revenus?»

Nous vous aidons à planifier votre retraite ou votre retraite anticipée, tout en profitant au maximum des avantages fiscaux accordés par l'Etat.

«Et si ma situation personnelle se modifie?»

Nous vous accompagnons à long terme et vous conseillons dans l'adaptation de votre prévoyance lors de changements importants dans votre vie.

Le Conseil global personnalisé vous permet de chiffrer vos couvertures actuelles en cas de vie, de décès et d'invalidité, et de poser ainsi un diagnostic complet. Vous pourrez alors vous appuyer sur cette analyse pour prendre les mesures nécessaires afin d'envisager l'avenir sereinement.



Quelles sont les étapes d'un conseil global ?

Découvrez notre approche, adaptée à votre situation personnelle.

1

PREMIER ENTRETIEN

Nous examinons ensemble votre situation personnelle, définissons vos priorités en matière de prévoyance et analysons vos besoins

2

ANALYSE DE VOTRE SITUATION

Nous analysons votre prévoyance sur la base des renseignements fournis et vous proposons des mesures d'amélioration

3

MISE EN ŒUVRE

Vous choisissez la solution qui vous convient le mieux, tant en matière de couverture que de coût

4

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Nous vous conseillons de réévaluer votre situation tous les deux ans ou lors de changements importants dans votre vie (naissance, accession à la propriété, etc...)



Pourquoi choisir Retraites Populaires ?

Pionnière de l'assurance depuis plus de 110 ans dans le canton de Vaud, nous proposons nos services à tous ceux qui désirent se simplifier la vie tout en garantissant des prestations de retraite qualitatives et une couverture efficace des risques invalidité et décès. Ainsi, nous vous accompagnons tout au long de votre vie, grâce à des prestations de premier ordre et une prise en charge globale pour vous apporter une réponse personnalisée. La neutralité est notre mot d'ordre - nous souhaitons vous en faire profiter.

Ce qui compte pour nous, c'est vous

Fiabilité, proximité, responsabilité et efficience sont les valeurs que nous cultivons. Ainsi, nous cherchons à simplifier votre quotidien. Avec notre Conseil global, vous construisez votre avenir sereinement.

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous dans l'une de nos 3 agences
ou contactez-nous par email

conseillers@retraitespopulaires.ch

Votre avenir, notre mission.

Nos conseillers sont disponibles pour vous. N'étant pas rémunérés au volume d'affaires, ils n'ont d'autre motivation que de répondre à vos besoins et partager une relation de confiance. Pour en savoir plus, contactez-nous ou rendez-vous sur notre site internet.

retraitespopulaires.ch/conseilglobal

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
info@retraitespopulaires.ch

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
yverdon@retraitespopulaires.ch

Nyon

Rue Neuve 4
1260 Nyon
Tél. 021 348 20 20
nyon@retraitespopulaires.ch